

NOUVEAU  
SERVICE!

## RÉCLAMEZ SUR LE WEB... en quelques clics

C'est avec enthousiasme que SSQ vous annonce l'arrivée d'un nouveau service pour vous simplifier la vie : **les réclamations Web**. Dès le **9 AVRIL 2014**, ce service sera disponible pour tous les assurés de votre groupe.

Simple et efficace, les réclamations Web vous permettent d'obtenir vos **remboursements en 48 heures**, d'**éliminer les formulaires, enveloppes et délais postaux!**

Bref, un nouveau service conçu spécialement pour vous faciliter la vie!

Parmi les frais suivants, réclamez ceux qui sont couverts dans votre régime d'assurance maladie complémentaire **si** vous participez à ce régime :

- Acupuncteur	- Orthophoniste
- Certains articles médicaux	- Physiothérapeute
- Chiropraticien	- Podiatre
- Examens de la vue, lunettes et lentilles cornéennes	- Podologue
- Massothérapeute	- Services d'aide psychologique
- Naturopathe	- Soins mensuels d'orthodontie

### Comment réclamer sur le Web?

Éliminez les formulaires, enveloppes et **délais postaux!**

**1** Rendez-vous au [ssq.ca](http://ssq.ca) et cliquez sur le lien **ACCÈS | assurés** dans la section **Services en ligne**.

**2** **Si vous n'êtes pas encore inscrit au site...**

Une fois sur la page d'accueil du site, choisissez la section **Nouvel utilisateur** puis cliquez sur le bouton **Inscription** et suivez les étapes.

N'oubliez pas d'entrer votre **clé d'activation** afin d'accéder à toutes les fonctionnalités du site. Celle-ci se trouve sur votre certificat d'assurance ou encore sur votre dernier relevé de prestations.

**3** Pour soumettre une réclamation, cliquez sur le lien **Réclamations en ligne** situé dans la section **Liens rapides**.

**4** Cliquez sur **Soumettre une demande de prestations** et suivez les étapes!

**Si vous êtes déjà inscrit au site...**

Une fois sur la page d'accueil du site, entrez votre code d'utilisateur et votre mot de passe afin d'accéder à la page principale.

### Profitez du dépôt direct et du relevé électronique de vos prestations!

Assurez-vous que vous êtes inscrit au service de dépôt direct (disponible sur le site **ACCÈS | assurés**) et vous bénéficierez également du relevé électronique de vos prestations. Une bonne solution pour recevoir votre remboursement plus rapidement et éliminer la paperasse!

### Conservez vos reçus originaux!

Lorsque vous effectuez des réclamations Web, veuillez conserver vos reçus originaux pour une période de 12 mois. Des mesures de contrôle ont été mises en place afin de confirmer la validité de certaines réclamations. Ainsi, il est possible que vous ayez à nous faire parvenir vos reçus originaux par la poste.

### Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec notre Service à la clientèle au **1 877 651-8080**.

Lors de votre prochaine réclamation... **PENSEZ WEB!**